

PARCOURS DE FORMATION AAC

Annexe au contrat de formation

Parcours de formation individualisé de l'élève :

Apprendre à conduire est une démarche responsable. Le parcours qui vous est proposé vous permettra d'atteindre le niveau requis pour prétendre à l'examen de conduite et pour pouvoir circuler en toute sécurité.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce parcours comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

En vous engageant dans cette formation, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

Parcours théorique :

La formation théorique qui porte sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite, soit via internet (accès à 151 séries avec thématiques en option d'achat).

Des cours théoriques collectifs en présentiels sont également dispensés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité deux fois par semaine.

Nous vous recommandons d'assister aux cours suivants, et deux thèmes seront obligatoires avec l'élève et l'accompagnateur lors de la phase de conduite accompagnée :

- Vitesse et accident
- Fatigue
- Alcool, drogues et médicaments
- Le comportement en cas d'accident
- Assurance
- Les diverses catégories d'usagers (piétons, 2 roues, véhicules du << groupe lourd >>)

Des cours collectifs en salle peuvent également traiter sur les intersections, ou sur les arrêts et stationnement, ou tout autre thématique en fonction des demandes des élèves qui ont des difficultés de compréhension, ou sur simple demande.

Pensez à vérifier les jours et horaires de ces cours, sur les panneaux d'affichage.

Parcours pratique :

Afin de vous préparer au mieux à la conduite en toute sécurité, nous nous appliquerons à vous enseigner la conduite dans le maximum de conditions possibles : telles que par temps de pluie, par temps sec, par vent fort, en présence de neige ou verglas, en rase campagne, sur autoroute, en ville, ou conduite de nuit.

Pour cette variété de conditions, nous serons évidemment dépendants de la météo, et de la saison (pas de conduite de nuit possible l'été).

La formation se déroule sur quatre étapes générales divisées en sous objectifs :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

L'ensemble du programme de formation est détaillé dans le livret d'apprentissage, dans la fiche de suivie de chaque élève.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous libérer en conduite accompagnée après avoir effectué un rendez-vous préalable de 2h avec au moins un accompagnateur. Quelques mois plus tard aura lieu un premier rendez vous pédagogique d'une heure en voiture avec l'élève, l'accompagnateur et le moniteur. Puis, après avoir effectué plus de 3000 km et une année en conduite accompagnée un deuxième rendez vous pédagogique d'une heure en voiture avec l'élève, l'accompagnateur et le moniteur afin de vérifier si ce dernier est prêt pour se présenter aux épreuves du permis de conduire.

La progression de ces compétences dépend de l'âge, de la motivation, de la compréhension, et des pressions exercées par l'entourage, ainsi que la sensibilité et l'émotivité de chaque individu. Aucune formation n'est identique à une autre.

Fait le A Fontenay le Fleury

Signature de l'élève

Signature du représentant légal
(pour les mineurs)

Signature du responsable
de l'établissement et cachet de l'entreprise